JUNIUS ORGUES 1001-1003 RUE CANAL. PIANOS HART.

1er janv 1 an—mar jeu dim

OFFICIEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'Etat de la Louisiane

Session Régulière de l'Année 1898

Loi de la Chambre No 313.
Par M. Wade.

[No 92] LOI.

Amendant et décrétant à nouveau la section 25 de la loi No 81, de 1888 intitulée: "Loi relative aux Ecoles Gratuites, et réglementant l'éducation publique dans l'Etat de la Louisiane; pourvoyant à un revenu pour ces écoles, imposant certaines pénalités ainsi qu'affectant les amendes imposées par la Cour de district et les sommes perçues sur des bons pour des objets d'éducation publique, et pourvoyant au paiement de reliquats non-payés dûs aux professeurs des Ecoles publiques de la Nouvelle-Orléans pour les années Dix-huit-cent quatre-vingts (1880), dix-huit cent quatre-vingt un (1881) dix-huit cent quatre-vingt-deux (1882) et dix-huit cent quatre-vingt-quatre (1884).

Sec. 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 25 de l'Acte 81 de 1888, est amendée et décrétée à nouveau comme suit: Le Bureau de paroisse des Directeurs des Ecoles publiques élira un surintendant de paroisse qui sera ex-officio secrétaire du Bureau, dans chaque paroisse de l'Etat, qui possédera un caractère de moralité et l'habileté voulues pour diriger les intérêts communs des écoles de la paroisse, et qui sera d'âge et un électeur qualifié. Son salaire sera fixé par le Bureau paroissial des Ecoles, pourvu qu'en aucun cas ce salaire ne soit au-dessous de deux-cents dollars ($200) ni au-dessus de douze cents dollars ($1,200) par an.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants,
R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1898.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Copie conforme:
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Loi de la Chambre No 129.
Par M. Heard.

No 93.] LOI.

Faisant de la Bigamie un crime punissable du Pénitencier, et revoquant toutes lois en conflit avec celle-ci.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne qui sera trouvée coupable du crime de bigamie dans cet Etat sera emprisonnée aux travaux forcés dans le Pénitencier d'Etat, pendant une durée de pas plus de cinq années et de pas moins d'une année.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes les lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.
R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1898.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie authentique,
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Loi de la Chambre No 184.
Par M. Sanders.

No 94] LOI.

Amendant et décrétant à nouveau la loi No 72 des lois de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 juillet 1884, intitulée: Loi prescrivant le délai dans lequel les juges des cours de district et les juges des cours de cité, la paroisse d'Orléans exceptée, décideront les affaires soumises à eux et prises en considération par eux, et pourvoyant au prononcé des jugements et des appels accordés dans les affaires hors du terme des sessions, dans certaines circonstances; et pourvoyant à des pénalités pour la violation de cette loi; et, en outre, prescrivant les devoirs des commis de cour dans certaines affaires; prescrivant aussi des pénalités pour l'omission d'accomplir ces devoirs.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi 72 des lois de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane de 1884, approuvée le 10 juillet 1884, est amendée et décrétée à nouveau comme suit: Qu'il sera du devoir des juges des Cours de District, et des juges des cours de Cité, de rendre leurs jugements dans tous les procès pris en considération par eux, dans les trente jours suivant celui où les procès leur auront été soumis pour une décision. Et toutes motions, exceptions ou pétitions pour une nouvelle audition de cause, seront décidées par lesdits juges des cours de district et des cours de cité dans les sept jours suivants le jour où ces motions, exceptions ou pétitions leur auront été adressées pour leur décisions, pourvu que, avec le consentement écrit des avocats représentant les deux parties intéressées, enregistré dans les archives et inscrit aux minutes de la cour, le délai ici accordé soit prolongé pendant dix jours de plus mais pas davantage.

Sec. 2. Il est en outre décrété, etc., Que lorsque les trente jours ici accordés seront expirés à une époque où ne siégera pas le juge dans sa paroisse, où le procès aura été instruit et soumis, ou dans le cas où il y aurait une vacance dans ladite Cour, le juge enverra son décret au commis de ladite Cour qui inscrira ledit décret dans les minutes de ladite cour. Ledit décret aura le même effet, que s'il était rendu en pleine Cour. Dans toutes ces affaires qui seront appelables, les juges de district, et les juges des cours de cité accorderont à l'époque du prononcé de leurs jugements, un ordre d'appel, et fixeront les bonds d'appel par la loi; l'une des deux parties intéressées à un procès quelconque aura le droit à un procès quelconque aura le droit en enregistrant le bond requis de demander un appel, lequel appel aura le même effet que s'il était demandé en pleine cour. Il sera du devoir du commis de la cour, immédiatement après avoir reçu le décret de la cour, comme il est indiqué plus haut, d'enregistrer ce décret et de lancer des notices du fait à toutes les parties au procès, ou à leurs avocats, du record, à moins que les dites notices ne soient pas requises par les parties ou par les avocats. Et il sera du devoir du sherif de servir ces notices.

Le délai accordé aux parties sous les lois existantes pour demander des appels dans les affaires où des décrets sont rendus en vertu de cette section, commencera à compter à partir du jour du service aux partis ou à leurs avocats, à moins qu'il n'ait été convenu de ne pas exiger les notices, comme il est dit précédemment, alors le délai commencera à compter à partir de la date de l'enregistrement des décrets en chambre.

Sec. 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que dans tous les cas où les procès sont instruits et pris en considération par un juge de Cour de District ou un juge de Cour de Cité, si le juge devant lequel se plaide l'affaire mourait, se démettait de son mandat ou si son terme expirait avant de rendre sa décision dans l'affaire, son successeur décidera l'affaire sur les témoignages du dossier, si tous ces témoignages étaient écrits. Mais s'il arrivait que ce fut un procès dans lequel les témoignages n'ont pas été écrits, le juge successeur déciderait l'affaire sur un exposé des faits. S'il en est trouvé un dans le dossier ou si les parties au procès s'entendent sur un exposé des faits, et si les témoignages ne sont pas dans le record, et s'il n'y a aucun exposé de faits, l'affaire s'instruira de nouveau.

Sec. 4. Il est, en outre, décrété etc., Que tous les juges mentionnés dans la précédente section qui violeront les dispositions ou les exigences de cette loi relativement au délai dans lequel ils rendront leurs décisions, comme il est dit précédemment, perdront un quart de leur salaire pour chaque infraction. Il sera du devoir du commis de la Cour de prévenir l'Auditeur des comptes publics de toute omission de la part du juge de rendre une décision dans le délai prescrit ici; et il sera du devoir de l'Auditeur, en recevant la notice du commis de la Cour, de retenir du juge un quart de son salaire en le payant, montant qui sera versé au fonds général des Ecoles de l'Etat de la Louisiane.

Sec. 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que en outre des pénalités ci-dessus prescrites, tout juge qui enfreindra les dispositions de cette loi une seconde fois, sera coupable d'un méfait dans l'exercice de son mandat, et, pourra être cassé ou destitué. Dans l'éventualité d'une seconde infraction aux dispositions de cette loi, par l'un quelconque des juges, comme il est dit plus haut, il sera du devoir de l'Auditeur des Comptes Publics de notifier l'Avocat-Général immédiatement de cette infraction, et il sera du devoir de l'Avocat-Général d'instituer des procédures sans délai pour faire destituer le juge.

Sec. 6. Il est, en outre, décrété, etc., Que tout commis de la cour qui négligera ou refusera d'informer l'Auditeur des comptes publics d'une omission quelconque de la part du juge de sa cour de rendre ses décisions dans le délai prescrit par cette loi, sera considéré coupable de manquement au devoir, et sera sujet à une suspension immédiate et à la destitution. Dans ce cas, il sera du devoir de l'Avocat de District de ladite cour de procéder contre ledit commis de la cour, ou l'avocat général, dans le but de destituer ledit commis.

Sec. 7. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes les affaires prises en considération par les juges des cours de district, dans tout l'Etat et par les juges des Cours de Cité, à l'époque où cette loi prendra effet, seront décidées dans les dix jours qui suivront la promulgation de cette loi, pourvu que lesdits juges ne soient pas forcés de rendre leur décision dans une affaire quelconque prise en considération pour un délai plus court que trente jours.

Sec. 8. Il est, en outre, décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'appliqueront pas aux juges de la paroisse d'Orléans.

Sec. 9. Il est en outre, décrété etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci, sont ici révoquées.

S P HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.
R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1898.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme:
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Un héritage de treize millions.

On écrit de Livourne que la délégation de San Marco a reçu mission de communiquer à huit familles, toutes d'ouvriers et de pauvres gens, la bonne nouvelle qu'un de leurs parents, un certain Archivolti, émigré en Amérique il y a soixante ans, et mort depuis sept ans, leur avait laissé la respectable somme de 13 millions.

Parmi ces fortunés héritiers, il y a une fruitière du marché qui serait, depuis ces jours-ci, assaillie de demandes et de félicitations de la part de ses amis et connaissances.

Vol.—Mardi après-midi, une femme qui passait devant le magasin d'épiceries de L. Schneider, à l'angle des rues Magasins et Peniston, a volé plusieurs balais.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée. — Départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 1 fast line 7:15 pm | No 2 fast ml 7:45 am
No 3 ft mail 7:40 am | No 4 lim'd 11:15 am
No 5 lim'd 8:25 pm | No 6 ft ml 7:55 am
No 7 coast lim 9:00 am dim ex. | No 8 coast lim 8:20 pm dim ex
No 9 coast train 8:25 am dim ex | No10 coast train 4:45 pm dim ex.
No 11 dim ex. 9:25 pm dim seulement. | No 12 dim ex. 8:05 am dim seulement
No 13 mer ex 9:25 pm mer seulement. | No 14 mer ex. 8:05 am mer seulement

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

No 1 Limited. 8:30am | No 2 Limited 7:25pm
No 3 Fast Mail. 2:30am | No 4........—8:10am

ILLINOIS CENTRAL.

No 23, Local Mail 10:00pm | No 24, Local Mail ..7:00am
No 3, Chicago Limited.......7:45pm | No 4. Chicago Limited 9:00am
No 2 Lou and Cin limited..... 7:45 pm | No 4 Lou and Cin limited 9:00am
No 1 f't mail 8:30 am | No 2 f't mail 7:20 p m
No 1 Lou & Cin 8:30am | No 2 Lou & Cin 7:20pm
McComb Ac. 9:30 a m | McComb Ac. 5:30 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Memphis ex 11:30 a m | Memphis ex..4:20pm
Vicksburg ex 5:30 pm | Vicksburg ex 8:15 a m
Baton Rouge ac 9:15 am | Baton R'ge ac 4:30 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Tex & Mex ex 6:40 p m | Tex & Mex ex 9:00 a m
Cal Ex........7:55 am | Cal ex.........8:40 pm

TEXAS AND PACIFIC.

F't Worth, Hot Sp'gs and St L ex 6:15 pm | California ex 8:15 a m

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Du dépôt de la Queen and Crescent rue Press
Tous les jours excepté dimanche.
No 7..........8:20 am | No 8........ 4:00 pm
Dimanche et mercredi excursion
No 5..........6:25 pm | No 6.........7:20 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Dimanche seulement
Alger.. .... 7:35 p m | Alger.... ....8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ...... .10:00 am | Alger......... 4:00pm
Samedi et dimanche seulement.
Alger. ..... 10:09 am | Alger.........5:20 pm
Tous les jours excepté dimanche.
Alger........8:00 p m | Alger.........8,00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach......9:10 a m | Pour Belair et Shell Beach......4:10 p m
Dimanche seulement.
De Belair.......7:00 am | Shell Beach 5:30 a m
De Shell B'h 10:02 am | Shell Beach...8:00 am
Shell Beach..7:00 p m | Belair.........5:30 p m
Shell Beach...7:30 p m

FAITS DIVERS.

Température du 24 août 1898.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin	82	28
Midi	92	33
3 P. M.	90	32
6 P. M.	88	31

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures:

Thomas White à Vve John Smith; John Gilbert à Victoria McCann; Alfred G. Aucoin à Blanche Ashbury; Henry Jacobs à Sadie Copland; Samuel Edrich à Bertha Stemfels; Frederich Pollard à Victoria Brown; Thomas Smith à Mabel Steptoe.

NAISSANCES—Mmes C. A Salzer, un garçon; C. Hoolihan, un garçon; J. Kelly, une fille; A. J. Regan, une fille; P. W. Turnbull, une fille; M. F. Fishel, une fille; H. Munstermann, une fille; J. Arendt, un garçon; L. Robert, une fille; F. Tarantino, une fille; T. D. Kerry, une fille; H. Rafael, un garçon.

DECES—Veuve P. Bonfiglio, 82 ans, 1024 Tchoupitoulas; J. McFadden, 24 ans, 915 Mandeville; F. Haase, 48 3020 Bourgogne; Wm Ellen Shaw, 69 ans, 518 Alix, Alger; F. W. Blemke, 70 ans, 1325 Arts; R. M. Bagley, 19 ans, Fort McPherson, Gie.; P. Osbourne, — ans, McDonoghville; W. L. Touzet, 10 mois, 2518 Français; Mme G. Mendorff, 29 ans, Hôpital de Charité; R. Vornbusch, 33 ans, 1829 Enterpe; Rosa Lewis, 39 ans, 529 S Franklin; Mme M. Garcia, 77 ans, 935 Kerlerec; Margaret Corcoran, 68 ans, Couvent des Ursulines; J. Adams, 28 ans, Chartres près St. Pierre.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—

Les successions suivantes ont été ouvertes:

Eliza Jane Harrison, Catharina Dubon Ignatz Krammer.

Peter Blaise vs Louis Rebenock—action en recouvrement de $12000 sur des billets.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Henri Bezou.

Delia Wilson, Robt Noetzel et Henry Daniels — bataille et bris de paix; $5 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Sarah Modal — ivresse et bris de paix; $2,50 d'amende ou 15 jours de prison.

Antoinette Jones, Marie Senville, Lizzie Corcoran, Gus. Schessinger — bataille et bris de paix; $2,50 d'amende ou 15 jours de prison.

Mis sous caution:

John Walker, Marie Varice, Marie Fortoma, Frank S. Pattingill, insultes et pris de paix; M. et Mme Scott cappode, bataille et bris de paix; Chas Adomo Jr. actes de violence; Fernando Frick, larcin; Julia Mack, vol avec effraction; R. Brady violation de l'ordonnance 13,974.

Cour Criminelle de District.

Section B—Juge J. C. Moise.

A plaidé non coupable:

Joseph Gillen, attaque à main armée.

Ont plaidé non coupables:

Sonnie Tutsie, attaque; Chas. Peton, port d'arme cachée.

Affaires remises:

Wm. Kitter, Chas. Killain, Morris Hatton, vol; Anthony Purkert, Dave Bietz, B. Dufour, Ben. Beasley, Martin Weiners, violation de la loi du dimanche.

Affaire de Sadler.

L'assistant avocat de district Generelly ici lut la déposition d'Ed. McCarthy faite devant le Recorder, avant l'examen préliminaire. Le témoin n'est pas en ville actuellement. Son témoignage ne diffère pas sensiblement de celui de King et de Field.

Laura Buttermore fut ensuite mise sur la sellette. Elle dit que Sadler et Campbell vinrent ensemble chez elle le soir de l'attentat et demandèrent Miller. Elle leur répondit qu'il n'y était pas. John Welsh fut appelé. Il se trouvait, dit-il, aux alentours de l'épicerie et Bar de King, la nuit du 31 décembre. Il entendit Sadler demander Miller.

Sadler dit: Si Miller revient, dites-lui que je veux lui parler et l'attendrai au coin de King, vers les onze heures. Ce témoin a vu Campbell debout au coin désigné.

Contre examen—Demeure avec sa sœur dans la même maison que Laura Buttermore. Campbell n'a pas approché de sa demeure.

Alice Welsh connait Robert Sadler et Charles Campbell; était dans les alentours de l'épicerie le soir qu'on a tiré. Entendit l'explosion, regarda au dehors, vit Peter Miller chancelant sur le trottoir, vint à lui et lui demanda ce qu'il avait. Il répondit qu'il était blessé.—Qui avait tiré?—Sadler. Et le témoin distingua Sadler aux deux tiers du carré, Campbell à peu près à la moitié, quand il demanda à Miller qui l'avait blessé.

Contre examen. Ne se rappelle pas avoir vu Campbell et Sadler se sauvant

M. Paquet relit la déposition faite par le témoin, et attire son attention sur le fait que Alice Walsh a affirmé avoir vu les deux hommes fuyants.

Je ne me souviens pas de l'avoir dit! répond-elle

Ici la défense appelle Robert McNamara.

M. McNamara est entrepreneur; il témoigne de la bonne réputation de Sadler.

G. A Hets, un charpentier, donne une opinion favorable de Campbell.

Sarah Anne Johnson, une vieille femme de couleur, connait Sadler, sait qu'il est de race blanche ainsi que sa mère, ne connait rien du père. Elle en a pris soin dès l'âge de deux ans.

Phip. Hozlgel, entrepreneur témoigne de la bonne réputation de Campbell.

Alex. Barnes, parle avec estime des deux, J. B. Warren parle de la bonne réputation de Campbell, Charles Dittmann dépose ensuite, et la cour s'ajourne ju qu'à 1 heure et demie.

Reprise de la séance.

Mlle Victoria Reed dépose qu'elle connait Sadler, qu'il est un de ses visiteurs depuis deux ans.

La nuit qu'arriva l'incident il lui fit visite Elle rencontra une heure plus tard Sadler et Campbell ensemble rue Villeré, près Douane. Elle y vit Miller aussi. Ce dernier dit à Sadler, qu'y a-t-il, Bob? Sadler répondit: m'avez vous appelé nègre? Oui, répondit Miller, et je puis le prouver. Le témoin vit Miller faire un mouvement comme pour tirer au dehors une arme.

Alors Sadler tirant de sa poche un pistolet fit feu deux fois. Ni l'un ni l'autre ne s'enfuirent après. Elle ne vit pas le reste et retourna chez elle. Ne remarqua rien autre chose.

Contre examen—Elle est fiancée à Sadler et ils comptent se marier. Elle l'a visité dans la prison, presque chaque jour depuis son incarcération, lui a parlé de l'évènement fatal à diverses reprises

Les deux accusés ont été ensuite interrogés. Sadler a avoué qu'il avait tiré le coup fatal, mais il prétend qu'il l'avait fait à son corps défendant. Miller, dit-il l'avait traité de nègre et avait fait le mouvement de retirer une arme de sa poche.

Après la déposition des accusés, M. Pacquet a commencé les plaidoiries. Comme à 5 heures et demie il n'avait pas encore terminé, la Cour s'est ajournée.

A l'ouverture de l'audience du soir, M. Pacquet a resumé son plaidoyer et a parlé jusqu'à 8 heures et demie.

M. Generelly a ensuite pris la parole et a paru vivement impressionner le jury. A dix heures, le juge a délivré sa mercuriale et le jury s'est retiré.

A minuit, le jury ne s'étant pas accordé, la séance a été levée.

Collision.

A six heures, hier soir, une collision s'est produite à l'angle des rues Thalie et Dryades, entre le char 189 de la compagnie Traction, (en charge de l'électricien J. Higgins et un buggy conduit par le Dr. A. Weber. Ce dernier vehicule a subi des avaries d'environ $20, et le cheval a été légèrement blessé.

Enfant blessé.

Louis McCarron, un enfant de deux ans, a miraculeusement échappé à la mort, hier matin, vers neuf heures.

L'enfant jouait à l'intersection des rues Laurel et Lyon et traversait la chaussée, lorsqu'il a été renversé par le char 211 de la ligne Magasin, en charge de l'électricien Wm. Larmue. Celui-ci a immédiatement serré le frein et s'est précipité au secours de l'enfant.

Sans la chasse-pierre placé à l'avant du char, le pauvre petit eut été broyé sous les roues. Il a été transporté à la demeure des parents, rue Laurel 4827, où il a reçu les soins des étudiants de l'hôpital.

Acte charitable.

Une scène touchante s'est passée ce matin à notre mairie. Une mère de famille chargée de cinq enfants, a dû s'adresser au maire pro tem, M. Brittin, à cause de l'état de misère où elle se trouve ainsi que les siens. Elle voulait au moins obtenir un passage gratuit pour retourner au Texas, son état natal, espérant y trouver du travail: notre maire a promis de s'occuper des démarches nécessaires.

Grièvement blessé.

A dix heures et demie, hier matin, Peter Haelzei, âgé de 15 ans, se trouvait dans une charrette que conduisait Felix Mertz, lorsqu'il en est tombé à l'angle des rues Dryades et Philips. Le malheureux a été écrasé. Il a été transporté à son domicile, rue Liberté 3328, où le Dr Pettit a déclaré son état grave.

Attaque.

Richard Basile, alias "Skeet the black detective", a été attaqué, hier soir, à l'angle des rues Melpomène et Claiborne, par un nommé Nork Pickot. Celui-ci a tiré deux coups de revolver sur Basile. Il lui a percé le pan de son habit.

Grièvement brûlé.

Edward Augustin, un ouvrier de couleur a été grièvement brûlé au corps, hier soir à neuf heures, par l'explosion d'une lampe, en sa demeure, rue Nouvelle-Orléans 2100. L'ambulance a été mandée, mais Augustin a refusé de se rendre à l'hôpital.

Bureau des Commissaires de Police.

A la réunion des Commissaires du Bureau de police, qui a eu lieu hier soir, deux agents de police réfractaires ont été mis à l'amende. Charles Cavalier a été condamné à perdre 2 jours de salaire, et Forrest Cellette, accusé d'ivresse, a été taxé à 7 jours.

Le nouveau commissaire M. Murphy a siégé hier soir, pour la première fois. Après la dispositions des affaires de routine la séance a été levée.

La fête vénitienne au West-End.

Tout avait été préparé d'avance, hier, pour assurer à la fête vénitienne le succès le plus complet. Il n'y manquait plus que le concours, souvent très capricieux, des éléments, dont, avec la meilleure volonté du monde, les organisatrices ne pouvaient disposer. Mais il s'agissait d'une bonne œuvre; il s'agissait de soulager les maux de beaucoup de nos soldats malades, et elles comptaient sur la Providence; elles avaient raison. La Providence est venue à leur secours et leur a donné un temps à souhait, pour le succès de leur entreprise.

La foule était énorme et l'on se pressait de tous les côtés afin de pouvoir contempler la charmante flotille, brillamment pavoisée, toute resplendissante de lumières multicolores, et pour assister au feu d'artifice.

Vers les 9 heures, les bateaux qui devaient concourir, vinrent se ranger en ligne pour être inspectés par les juges qui se trouvaient sur le quai du Southern Yacht Club.

Voici les noms de ceux que nous avons pu inscrire sur notre liste: Le Tawanta, le Lady Emma, le Elaine, le St John, le Marie, l'Oneida, le Montauk, le Luzon, deux des bateaux de la réserve navale, l'Alice, à M. Théo. Grunewald, la chaloupe de MM. Boone et Brougière, une barge du Louisiana Boat Club, l'Olive M, propriété du West End Club et le Ruby M, propriété de M. T. Grunewald.

Après l'inspection, les juges se réunirent, et, à l'unanimité, accordèrent le premier prix à l'Olive M, propriété du Club du West End, et le second, au Ruby M, propriété de M. Théo. Grunewald.

Pendant la cérémonie, nous avons pu examiner les décorations extérieures et intérieures des clubs. Elles étaient éblouissantes avec leurs lumières électriques, que l'on avait semées partout avec profusion.

Au club St-John, les tables de rafraîchissements étaient servies par Mme Warmoth, Miles S Ridan, H. Wilde, K. Pichet, M Mothe.

Aux tables du club du West End étaient installées Mlle E Stoddart, Mme S. Prague, Miss G. Kern, Miss S. Clark, Miss E. Davey, Miss A. Lafaye et autres.

Voici les noms des juges chargés d'accorder les prix:

M. Lamar C. Quintero, président; M. Armand Capdevielle, M T. S. McGovern, M. J. Walker Ross et M. Maximillian Hermann.

Liste du comité de réception du Rowing Club House, du West End: MM. W. C. H. Robinson, président; Wm. Mehle, A. H. Stoddard, A. H. Howell, Henry Daboval, George Maspéro, John W. Phillips, W. A. Pinckard, John F. Reynaud, Louis Barthe, Arthur Huger, Carlos Cusach, F. N. Wicker, Walter Hobson, H. Stauffer, Gus Soniat, A. R. Blakely, J. S. Waterman, J. Moore Soniat, Silas W. Oviatt, Henry W. Robinson, W. H. Chapman, Jas. J. McLoughlin.

Au Club St-John, le comité de réception se composait de MM Commodore Walter Glenny, président; John Huger, Percy Davies, Dr Sexton, Capt. T. J. Woodward, George W. Nott, I. L. Lyons, Col. J. B Richardson, Paul Gelpi, T. D. Mather, Alfred Lelong, Alexis Bonneeaze, Col George H. Vennard, Emile Baumgarden, Ed. T. Fielding, A. Xiques, Jules A. Bercegeay, D. A S. Vaught, Alphonse Ledoux, Cerf Hirsh.

Les deux comités des embarcations se composaient:

Pour le club du West End, de MM. Capt. W. B Veil, président; B. Lake Henry, Thad. Stehle, D.J. Manson, W. J. Sebastian, J J. Manson, W. A Porteus, Charles Manson, P. S. Schneidau, W. A Wenck, A. Billet, Jas. Swan, T. G. Shaw, (Dr.) W. Harnan.

Pour le St-John—MM. Capt. Ben Jonas, président; A. Woeste, Pierre Vallon, John Britton, Frank Campbell, Ed. Rodd, W. Rodd, Hamlin Black, Wm Lorenzen, (Dr.) Wm. Brickell.

Des remerciements doivent être adressés à Miss Stoddard et Miss Regan qui dirigeaient le comité de Dames, et des compliments, à Mme Wehrman qui avait décoré les clubs avec beaucoup de goût.

En somme, une jolie fête et une bonne œuvre; on s'en souviendra longtemps à la Nouvelle Orléans.

Le timbre sur les quittances de loyer.

Pour répondre à des informations demandées, nous continuons à publier les décisions du Département du Trésor, les solutions à quelques difficultés référant à la nouvelle taxe. Comment faut-il étamper des reçus de loyer? Voici le modèle d'une quittance portant un timbre de 25c

Département du Trésor,
Bureau du Revenu Intérieur,
Washington, 5 août 1898.

Monsieur,

Le bureau a reçu une lettre de Adolphe Bloch, 29 rue Nassau, New York, à la date du 3 août 1898, qui donne la forme suivante pour reçu:

New York, 1er août.

M. John Doe (locataire) à Richard Roe (propriétaire) pour location d'un appartement, etc (détaillé), durant le mois d'août 1898

Quittance donnée, août 1898
(signature).

Ce bureau répond que cette quittance est soumise à la taxe et doit être timbrée 25 cts. La loi spécifie que si le reçu est simplement une quittance pour location sans autres clauses, il ne doit pas être taxé, mais que s'il comprend quelque contrat pour location, usage ou location spéciale, on le doit considérer plus qu'un simple reçu et qu'il doit être taxé selon sa qualité.

Respectueusement,
N. B SCOTT commissaire.

La punition par le fouet à bord du Passaic.

Cinquante-quatre membres de la réserve navale de la Louisiane récemment à bord du monitor Passaic sont de retour en ville et donnent une version tout à fait différente de celle publiée par quelques journaux. Ils parlent en termes élogieux du capitaine W. W. Beisinger qui fut toujours pour eux plutôt un père, qu'un supérieur.

Les jeunes Louisianais qui pendant plusieurs mois ont fait partie de l'équipage, disent tout ouvertement, parlent franchement, ne cherchent point à rien dissimuler. Il semble donc y avoir deux opinions à bord.

Le lieutenant Bartlett aurait ignoré, il y a peu de temps, tout motif de plaintes. Mais la vérité paraît être que les mécontents se plaignent surtout de la punition par le fouet

Envers le commandant Bostick et le lieutenant Waters, ils expriment des sentiments de gratitude; mais ils déclarent le lieutenant Bartlett, un chef peu accommodant.

Opéra Français.

Engagements.

Nous recevons de Paris d'excellentes nouvelles. On connait déjà l'engagement de Mme Fierens, une des premières Falcons qu'il y ait en Europe. C'est le un fait reconnu.

En voici un second qui est un digne pendant du premier: celui du tenor Gibert, du Grand Opéra, de Paris.

C'est lui qui a créé Esclarmonde, un des chefs-d'œuvre de Massenet. M Charley est un directeur qui connait son métier et fait son devoir.

Avis à ceux qui veulent se procurer quelques uns des parquets qui restent encore à louer.

Nous reviendrons très-prochainement sur cet intéressant sujet.

A voulu le tuer.

J. V. Haines, un officier de police vit hier matin, aux alentours des rues Broad et Banks, un épicier nommé Fide Aragon, qui poursuivait un jeune homme du nom de William Gardner, les yeux comme injectés de sang et un couteau à la main, Gardner courut au policeman en criant: Par grâce arrêtez-le, il veut m'assassiner.

Celui-là lais a tomber aussitôt son couteau et fut arrêté par Haines. Une foule s'était assemblée. La femme d'Aragon arriva, et demanda également l'arrestation du jeune homme attendu qu'il l'avait elle-même insultée, frappée, mordue au doigt.

Fide Aragon voulait, dit-elle, punir Gardner séance tenante, parce qu'il savait son intention de quitter la ville. L'agent arrêta les deux principaux intéressés et les fit paraître en correctionnelle. Gardner a été mis sous cautionnement de $250, et paraitra le 2 septembre devant la cour.

Enterré au cimetière Greenwood.

Hier après midi, a eu lieu l'inhumation, au cimetière Greenwood, des restes mortels du jeune Robert L. Bagley, du cinquième régiment de cavalerie. Il appartenait au corps du Col. Whiteside, et tombé malade à Tampa, il mourut peu après à l'hôpital, au Fort Macpherson près d'Atlanta, Géorgie.

L'enterrement a été fait par le Rév. John Foster de l'église de la rue Félicité. Le jeune Bagley n'avait pas 21 ans.

Les deux factions dans le 14e Ward.

La campagne électorale se dessine, se développe de façon intéressante dans le Quatorzième Ward. Le dernier mouvement stratégique que vient de faire la faction Hoskins-Casey, a été de faire enregistrer les pauvres de l'asile dit "Shakespeare's Alms House", qui se trouve moins dans les limites du Ward

Il y a bien là une quarantaine de votants! En réponse à cette tactique, la faction opposée a montré que tout pensionnaire d'un asile quelconque, excepté l'asile des soldats vétérans, ne peut, de par la loi, voter. Les Hoskins disent que cette prohibition s'applique exclusivement au poll tax et ne sera d'ailleurs applicable qu'en 1900.

Le Contrôleur de ville malade

Le contrôleur de ville, A P Rebonin, est sérieusement malade chez lui, et ne pouvant se rendre à son bureau, M Botts son principal commis fait actuellement l'intérim de l'emploi. Nous apprenons avec regret qu'il est atteint de typhoïde-malariale, et que son état est encore sérieux.

NOUVELLES A LA MAIN.

Coup de pied—Andrew Collins, un gamin de 12 ans, domicilié rue St-Claude, près Champs-Elysées, a été blessé à la jambe droite hier matin. Il se trouvait sur une charrette appartenant à G. E. Landreux quand le cheval a pris peur et lui a lancé une ruade. Le Dr Hubert a soigné le blessé.

Coups de revolver—L'avant-dernière nuit, plusieurs coups de revolver ont été tirés à l'angle des rues Carrollton et Tulane. Les perturbateurs se sont enfuis avant l'arrivée des agents de la police.

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 25 AOUT 1898.

Haut du fleuve—ST-JAMES, à 12 M.
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bayou Sara—IMPERIAL, à 5 P M
Rivière Atchafalaya—J. E. TRUDEAU à 5 P M
Madisonville—NEW CAMELIA à 4 A M

VENDREDI, 26 AOUT 1898.

Grand'Ile—CITY OF HARTFORD 9:15 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND 11 A M
Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M
Madisonville—NEW CAMELIA à 4 P M

Nouvel Hôtel St-Charles.
Bains Turques, Russes et Simples, ouverts jour et nuit.
Jours pour les dames: Lundis, Mercredis et Vendredis, de 8 A. M. à 1 P. M
Chiropodistes et masseurs experimentés
A. R. BLAKELY & CIE. Ltd
2 juin—5m—dim jeu Propriétaires.

MAGASIN DU BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER
J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.
Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.
La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.
2 déc 97—1

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1042.
14 sept—3m

Telephone No 408.
F. Laudumiey & Co.
Limited.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres
1128 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
25av—6m

Propriétaires et agents sachez que le Pelican Excavating Co. nettoie les voutes à meilleur marché qu'aucune autre compagnie Bureau 320 Carondelet.
17 oct—1an

PETITES ANNONCES.

DEMANDE—Un cuisinier de premier ordre au restaurant Fabacher 137 Royale. 24 août—

$1000 achèteront un intérêt dans une invention profitable et ayant une grande extension. Pour plus amples informations, les meilleures recommandations et les raisons les plus satisfaisantes pour tout, s'adresser "Franc-" ce bureau.
23 août

ARGENT à prêter.—$175 000 à prêter sur propriétés en ville. Octave Gomez 314 rue Carondelet, près Gravier. Heures 9 à 10 et 2 à 4. 6 fev

AU PUBLIC.

En sollicitant votre patronage, je prends la liberté d'appeler votre attention sur ce fait que j'ai un grand assortiment de première classe, moderne, et amélioré, de tuyaux de plomb, et de matériel pour gaz et que mon travail est garanti. Je vous fournirai de bons matériaux et d'excellent travail au plus bas prix possible. Venez me voir et vous serez convaincu que je parle affaire. Envoyez chercher ma liste de prix, ou envoyez moi une carte postale et je me ferai un plaisir d'aller vous voir. Dans l'espérance que vous avez besoin de mes marchandises, je demeure respectueusement.
JOHN DAVID BURGHARDT
Plombier sanitaire et gazier, 421 et 423 rue Royale. Phone 1476.
1 juil—6mois—mar, jeu, dim

THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY
LIGNE COURTE
CALIFORNIE
Bureau des Billets, 632 Canal
Et à l'entrepôt au pied de la rue l'Hâle
Heures des arrivages et des départs.
Départs Arrivages
Express de la Californie..8:15 a m..6.15 p m
Ft Worth, Hot Springs et St Louis Ex.. .... 7:20 p.m 9:15 a m.
Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.
Le train de 7:20 p m a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall, fait connection pour Hot Springs et St Louis.
Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a. m. et 7:55 p. m
Pour des billets et d'autres informations s'adresser à
A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O, Lee. PETER LUGENBUHL agent de ville des passagers N. O. E. P. TURNER agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. E. S THORNE, Troisième vice-président et directeur-général, Dallas, Tex.
1er déc—

LE PIANO MATHUSHEK —EST— PARFAIT.
PHILIP WERLEIN LIMITED, 614 et 616 rue Canal.
14 nov

LORSQUE VOUS DESIREREZ
Un Serin bon chanteur, un Perroquet parlant bien une folie Cage, du Grain pur et frais, etc., allez chez
Louis Ruhe's New Orleans Bird Store
MARCHAND D'OISEAUX,
319 rue de Chartres,
(A deux portes du Bureau de l'Abeille)
1er sept—1 an—